



HAL
open science

Champ(s) de formation Architecture (avis sur le projet) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Architecture (avis sur le projet). 2018, École nationale supérieure d'architecture de Marseille. hceres-02026783

HAL Id: hceres-02026783

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026783v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Architecture

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 28/03/2018

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en juin 2017

Présentation du champ

Le champ de formation *Architecture* de l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Marseille comprend :

- les deux formations supérieures en architecture conduisant au Diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence et au Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) conférant le grade de master, seules formations concernées par le présent rapport ;
- la formation conduisant à l'Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), formation à caractère professionnel débouchant sur la licence d'exercice ;
- le doctorat en architecture en lien avec Aix-Marseille Université (AMU) ;
- une formation conduisant au diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) en construction parasismique.

Avis sur la cohérence du champ

Le périmètre de l'offre de formation est similaire à celui de la période précédente. La cohérence de l'offre de formation est donc globalement maintenue.

La cohérence est également maintenue avec le partenariat précédemment établi avec AMU et plus spécifiquement sa composante Ecole polytechnique universitaire de Marseille (Polytech' Marseille), avec laquelle elle a établi un double cursus architecte-ingénieur.

Pour ce qui est du DEEA, le projet présente des évolutions intéressantes :

- l'amélioration de la lisibilité des objectifs pédagogiques du cycle, en ordonnant les enseignements selon quatre thématiques : Projet, Outils, Explorations et Fondamentaux, permettant la cohérence et la progressivité de ces objectifs avec les contenus d'enseignement ;
- un renforcement de l'encadrement des stages, une amélioration de leur intégration dans le programme et l'élargissement de l'éventail des organismes d'accueil ;
- une valorisation du rapport d'études par une clarification de sa finalité en termes de bilan du cycle et par un accroissement du temps dédié à sa rédaction ;
- la diversification des sites d'étude et de projet au-delà de l'urbain vers les espaces périurbains, ruraux, collinaires et littoraux ;
- la fixation d'une exigence en langues étrangères au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL) pour l'attribution du diplôme.

Pour ce qui est du cycle DEA, le projet présente également des évolutions intéressantes :

- une organisation rénovée de la formation avec une clarification de la structuration en domaines d'études et un renforcement de l'interdisciplinarité et des coopérations entre enseignants ;
- une consolidation de l'approche recherche de la formation, avec notamment une redéfinition du parcours recherche du projet de fin d'études (PFE) ;
- une intégration renforcée du stage dans le cursus, avec une clarification de ses objectifs, l'adaptation du planning du cursus d'études pour sa réalisation, l'élargissement de l'éventail des organismes d'accueil et une incitation à allonger sa durée ;

- la volonté de poursuivre les efforts entrepris pour suivre l'insertion professionnelle de diplômés en élargissant le champ des partenariats.

Aussi, même si l'école indique n'avoir pas jugé utile de modifier en profondeur l'organisation de la formation, il apparaît cependant qu'elle a cherché à mieux ordonner ses objectifs pédagogiques en s'interrogeant sur leur progressivité, leurs interactions et leur lien avec les contenus des enseignements. Pour les deux cycles, ces réponses sont pertinentes et adaptées.

Pour autant, ces objectifs pédagogiques ne sont, pour l'heure, pas reliés à de véritables objectifs de compétence exprimés en termes de capacités professionnelles et personnelles attendues des diplômés, ce qui aurait permis de vérifier la pertinence de ces objectifs pédagogiques en analysant comment ils concourent à l'acquisition des compétences. Une véritable démarche compétences reste donc à construire.

Les recommandations des rapports bilan 2016-2017 ont été en partie prises en compte, notamment en ce qui concerne la structuration des formations (cursus, thématiques, domaines d'études, parcours), l'élargissement des champs d'étude et de projet au-delà de l'urbain, la politique des stages.

Le projet ne mentionne pas certaines des actions qui avaient pourtant été annoncées dans les observations émises par l'établissement sur les rapports bilan, comme la volonté de rendre systématique l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Il n'apparaît enfin aucune prise en compte sérieuse de la question du taux d'échec important, pourtant pointé par les deux rapports bilan (DEEA et DEA).

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le projet, qui décrit longuement le programme pédagogique, reste construit plutôt comme un projet d'habilitation de la période précédente que comme le document d'orientation stratégique et de plan d'actions que requiert le processus d'accréditation.

Il est cependant certain que la perspective du regroupement de l'école avec l'antenne marseillaise de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'AMU au sein du futur Institut méditerranéen de la ville et des territoires peut obérer pour l'heure la formulation d'orientations stratégiques.

Le projet n'aborde pas le pilotage des formations, dont la performance avait été soulignée dans les rapports bilan. Il n'aborde pas non plus la stratégie de l'école à l'international, dont les dispositifs avaient également été estimés performants dans les rapports bilan.

Bien que le processus de mise en œuvre de l'autoévaluation ne soit pas explicité, le contenu du projet montre qu'elle a manifestement été conduite de façon sincère, avec l'implication des instances et des acteurs concernés.

Conclusions

L'école a procédé à une mise en cohérence de ses objectifs pédagogiques, de leur ordonnancement, de leur progressivité et de leur lien avec les contenus d'enseignement. Même si le lien avec une démarche compétences reste à établir et des orientations stratégiques à affirmer, ces évolutions paraissent pertinentes pour la période qui s'ouvre. Elles sont à considérer comme une étape adaptée dans un environnement institutionnel fluctuant.

Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du département
d'évaluation des formations
HCERES
2 rue Albert Einstein - 75013 PARIS

Marseille, le 6 décembre 2017

**Réponse du directeur aux observations formulées par le HCERES
sur l'offre de formation du champ ARCHITECTURE**

Le rapport du HCERES établi sur la base des documents transmis en juin 2017 appelle un certain nombre d'observations. Que la demande initiale ait été mal transmise ou mal interprétée, ces documents ont pu présenter un aspect incomplet et le dossier de demande d'accréditation apportera des réponses aux remarques formulées.

En particulier, la **démarche compétences** liée à l'organisation des deux cursus conduisant au diplôme d'études en architecture et au diplôme d'État d'architecte fait, dès à présent, l'objet d'une attention particulière des enseignants qui préciseront les attendus et compétences ciblées enseignement par enseignement. Les objectifs et compétences visées pour chacun des diplômes renforcera la visibilité des formations délivrées dans l'ENSA-M, et permettra de rendre plus claires les capacités de poursuite d'étude ou de réorientation, comme d'insertion professionnelle dans des milieux élargis.

Le dossier de demande d'accréditation précisera également les dispositions, renforcées ou créées, pour assurer une **évaluation systématique des enseignements** par les étudiants et pour **réduire le taux d'échec** ou la durée des études. L'ENSA-M confortera en effet les mesures de détection, de suivi, d'accompagnement et de tutorat dans ce sens, avec l'objectif de réussir la démocratisation des études supérieures longues en architecture.

Sur le cadre général de définition des activités de l'établissement, les **orientations stratégiques** seront bien entendu précisées, qu'elles concernent ou non le futur Institut méditerranéen de la ville et des territoires constitué, outre l'ENSA-M, de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional et de l'antenne marseillaise de l'École nationale supérieure de paysage. Seront ainsi identifiés les **spécificités thématiques** que l'école entend renforcer au travers de ses partenariats académiques, socio-économiques ou internationaux.

Les modalités de **pilotage des formations**, au niveau global ou au niveau de chaque semestre comme de chaque domaine d'étude, seront également définies et plus clairement identifiées.

Direction
+33 (0)4 91 82 71 05
direction@marseille.archi.fr

Notre référence :

Etablissement public
sous tutelle
du Ministère de la culture
& de la communication

184 avenue de Luminy
Case 924
13288 Marseille Cedex 9

T +33 (0)4 91 82 71 00
F +33 (0)4 91 82 71 80

www.marseille.archi.fr

n° SIRET 191 302 363 00012

